



## MENTION

## PSYCHOLOGIE

## PARCOURS

# PSYCHOLOGIE DES PERTUBATIONS COGNITIVES : EVALUATIONS COGNITIVES ET CLINIQUES

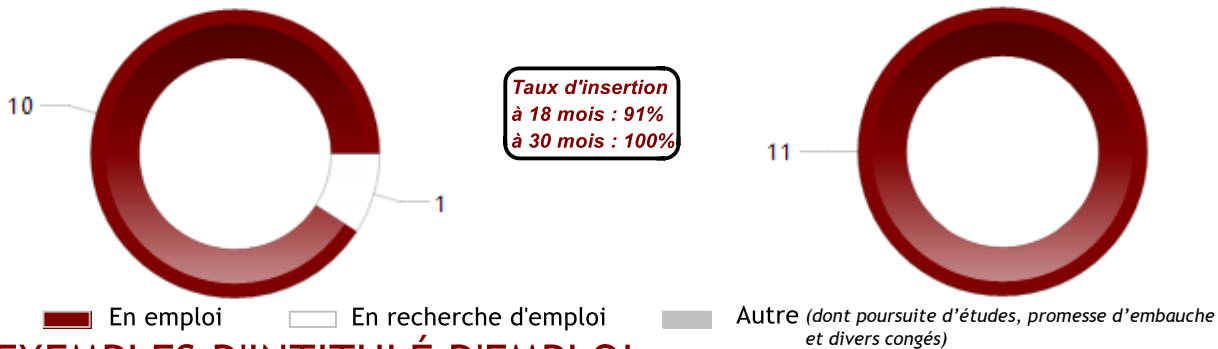
### — DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,  
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 11

Situation professionnelle au 1er décembre 2020,  
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 11



### — EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Psychologue spécialisé en Neuropsychologie en Consultation Mémoire
- Neuropsychologue
- Psychologue

- Psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie
- Psychologue en EHPAD
- Psychologue libéral

- Psychologue neurologue
- Psychologue neuropsychologue en gériatrie
- Psychologue spécialisé en neuropsychologie

### — SATISFACTION —

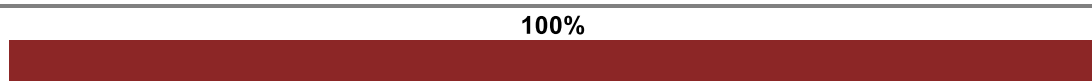
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 10



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 10



- Oui ou Plutôt oui (D. et N.)
- Oui ou Plutôt oui (seulement D.)
- Oui ou Plutôt oui (seulement N.)
- Non ou Plutôt non (D. et N.)

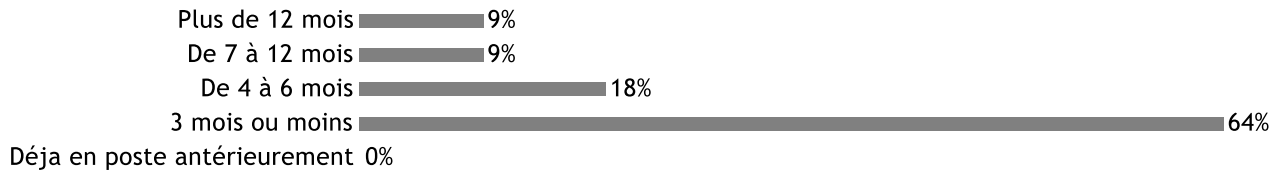
### — MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 10

- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 40 %
- Relations personnelles ou professionnelles 30 %
- Création de mon entreprise/activité 20 %
- Suite à un stage 10 %

# DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 11



# CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

## Contrat

Nombre de réponse(s) : 10



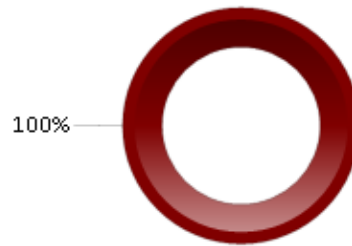
**EMPLOI STABLE :** CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

**EMPLOI NON STABLE :** CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable    Emploi non stable

## Statut

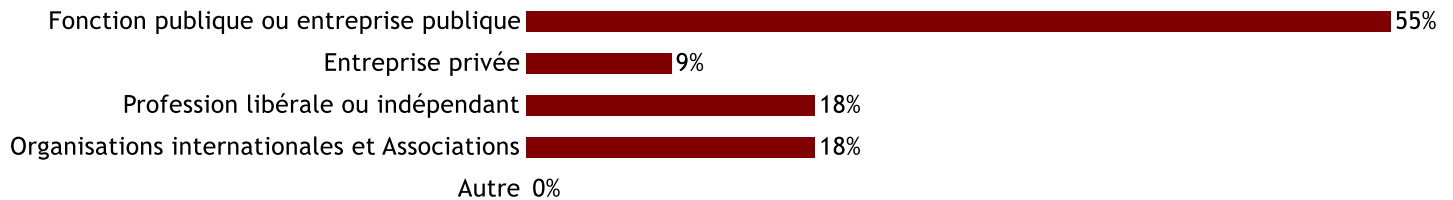
Nombre de réponse(s) : 11



Cadre    Technicien    Employé

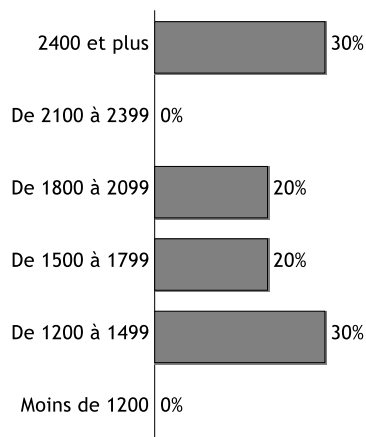
## Employeur

Nombre de réponse(s) : 11



## Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine)    Nombre de réponse(s) : 10



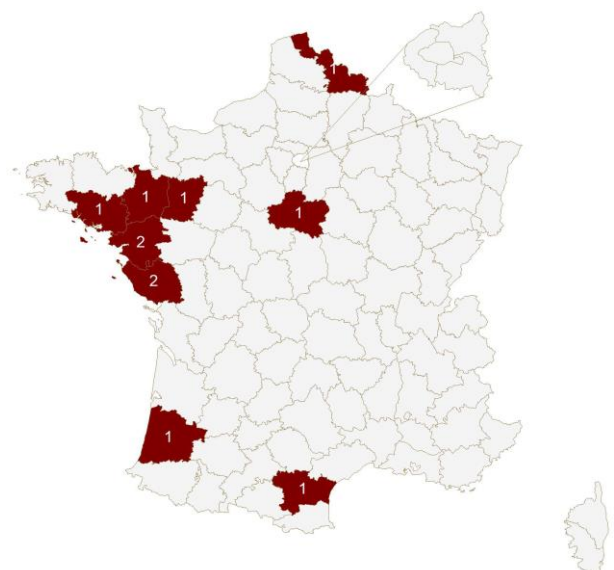
**Salaire médian : 1763 euros**

**Salaire moyen : 1803 euros**

**Définition de l'INSEE :** Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

## Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 11



**Emplois à l'étranger: 0**